

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 54

Artikel: Communiqué

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est un bon placement !

Etudes supérieures pour tous

La Ligue vaudoise Pro Familia a tenu son assemblée générale à Lausanne, le 24 mars. Quatre orateurs se sont succédés, exposant chacun à leur tour un volet de la politique familiale en Suisse romande, et plus particulièrement dans le canton de Vaud : assurances sociales et compensations familiales, travail professionnel de la mère de famille, la question du logement, la famille, l'école et les études.

Ce dernier exposé est particulièrement intéressant, car il met en lumière les possibilités d'aide financière qui sont offertes aux jeunes qui désirent étudier. Ces possibilités ne sont pas connues du grand public, et il nous semble souhaitable que les parents soient informés très tôt, dès l'école primaire, de l'aide qui peut être accordée aux jeunes qui sont aptes à suivre l'enseignement des hautes écoles, mais dont les moyens financiers sont modestes. Evidemment, il sera toujours plus difficile à une famille d'ouvriers, de paysans ou de modestes employés, de faire suivre de hautes études à leurs enfants, tant du point de vue matériel que psychologique. Le fils d'un ingénieur ou d'un médecin reste privilégié par rapport à son camarade fils de manœuvre ou camionneur. Mais le monde de demain aura un tel besoin d'élites, de spécialistes, de pédagogues, etc., qu'il faut, par tous les moyens, augmenter le recrutement des jeunes capables de poursuivre des études supérieures.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire est gratuit jusqu'à 16 ans. Les frais sont assumés par l'Etat, de même que ceux des fournitures scolaires (ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons).

Les frais secondaires (cours d'école, achats de tissus pour les classes ménagères) peuvent être pris en charge par la caisse de la classe pour les familles nécessiteuses.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

Collège (élèves de 10 à 16 ans).

Suppression de l'écolage dans tout le canton de Vaud (environ 100 fr.). Remise gratuite des manuels (environ 47 fr. par élève).

Indemnité pour frais de transport (en moyenne 212 fr. par élève).

Prêts d'honneur : en diminution depuis l'institution en 1961 du fonds cantonal des études supérieures.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'aide de l'Etat aux familles modestes pour l'année 1962 se montait déjà à 1 286 923 fr.,

et l'aide aux études, en contribuant à augmenter le recrutement des écoles secondaires et universitaires va en s'amplifiant. L'institution de bourses fédérales, dont les modalités d'attribution ne sont pas encore connues, nécessitera peut-être encore quelques ajustements de la réglementation vaudoise dans le domaine de l'aide aux études.

Depuis 1960, le Fonds cantonal des études supérieures alloue des dispenses de finances de cours et de bourses à moitié remboursables sans intérêt jusqu'à la quinzième année qui suit la fin des études. Depuis 1964, la ville de Lausanne prend en charge, pour les étudiants dont les parents payent leurs impôts à Lausanne, la partie remboursable de la bourse. (Il serait souhaitable que d'autres communes imitent cet exemple.) L'aide est octroyée dès le premier semestre, sur demande, après examen de quelques renseignements communiqués par le fisc d'après la déclaration d'impôts, le revenu des parents et le nombre de frères et sœurs.

Les commissions d'études pour l'octroi de ces bourses tiennent largement compte des motifs de famille — dissensions — plus psychologiques que financiers.

LES PARENTS DOIVENT SAVOIR

Que les enfants doués et studieux peuvent, sans arrière pensée se destiner aux études supérieures, quels que soient leurs moyens financiers. La société aide maintenant efficacement les jeunes capables d'accéder à une formation universitaire, et même au doctorat.

Le monde de demain aura le plus grand besoin de « cerveaux », de spécialistes, dans toutes les disciplines.

Le pays fait là un placement sûr, qui ne se dévalorisera pas.

HSM d'après Liliane Sommer

Communiqué

Pour les réfugiés

Ne pas rester à mi-chemin

Celui qui perd sa maison à la suite d'un incendie ; celui qui voit son existence anéantie par un cruel destin, a besoin de beaucoup de temps, de courage et de volonté, pour rebâtir sa vie. Il a davantage besoin de son prochain s'il est vieux, malade, solitaire au moment où le malheur le frappe.

Aider les familles à se refaire une existence indépendante, secourir les vieillards, les malades et les enfants apatrides, voici la tâche de l'aide suisse aux réfugiés. Elle doit se continuer. Nous ne pouvons arrêter nos efforts à mi-chemin.

Collecte pour les réfugiés en Suisse. Compte de chèques postaux 80-33000.

La femme prisonnière

(Suite de la page 7)

part, et la nécessité de la rééducation et réadaptation des prisonniers, d'autre part.

La nécessité de la rééducation, l'importance du passage de la détention à la liberté ont amené des réponses de principe assez unanimes pour qu'il ait été possible à notre commission, à Washington, de présenter à l'assemblée plénière une résolution qui a été acceptée à l'unanimité.

Résolution sur la condition de la femme prisonnière

proposée par la commission de la morale sociale du CIF et votée par l'assemblée à Washington :

Considérant l'importance primordiale de la réadaptation et de la réintégration des détenues, à cause de l'influence qu'exerce toute femme sur la famille et la société,

Croyant que deux des buts essentiels de la rééducation sont de faire retrouver le respect de soi-même et le sens des responsabilités,

Le CIF demande à tous les C. N. d'user de leur influence pour que, dans les prisons de femmes, l'on renonce à l'éducation disciplinaire de masse pour donner une attention particulière à la formation individuelle et à la thérapie de groupe ; il demande que les détenues bénéficient :

— d'un examen médical complet

et reçoivent :

— une instruction générale lorsqu'elle fait défaut

— une éducation familiale, maternelle et ménagère

— une instruction professionnelle selon les aptitudes particulières

— la possibilité d'amasser un pécule par le travail afin de préparer la réintégration de la prisonnière dans la communauté au moment de sa libération.

Le CIF, reconnaissant les bienfaits qu'apporte une période de transition entre la privation de liberté et la vie retrouvée dans la société, prie les C. N. de demander à leurs gouvernements respectifs d'appliquer les mesures recommandées à ce sujet au deuxième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

E. D. (ASF)

La femme dans la société actuelle

Dans le cadre des « Cinq à Sept » du Château de Champ-Pittet, dont il a été question à propos de la cité-satellite d'Yverdon, Mme Blanche Merz, députée, de Vevey, a donné, le 14 mai, un exposé sur ce thème. Mme Merz est bien connue pour la motion fort utile qu'elle a déposée au Grand Conseil vaudois sur la régulation des naissances.

L'oratrice est partie vers d'autres continents, nous explique-t-elle, pour comprendre ce qu'est l'humanité et, en particulier, quels sont les problèmes de la femme. Mme Merz reproche en général à celle-ci de prendre des attitudes essentiellement négatives devant les problèmes qui touchent profondément toute la vie économique, sociale et politique du pays. Les jeunes générations aspirent à exercer une activité en dehors du foyer, mais les adolescentes n'ont pas encore buté contre les obstacles provenant de la difficulté de concilier travail et famille. La femme est un être complexe et la gamme est fort variée entre la femme volée des mille et une nuits, et la femme qui ne fait plus le compte de ses mille et un ennuis !

Avec beaucoup de finesse et d'humour, Mme Merz nous brosse un tableau rapide mais très vivant de la femme dans les divers continents qu'elle a visités dernièrement.

Que pense-t-on de nous à l'étranger ?

Que dit-on de la Suisse ? On ne manque pas, dans les rapports des organismes internationaux, de mentionner la Suisse comme un pays retardé. Pourtant la part de la femme dans les destinées du monde est un des grands thèmes à développer dans le proche avenir. Il faut sortir des vieilles ornières qu'ont creusées les rivalités idéologiques, nous dit en substance l'oratrice. La femme a un rôle à jouer qui n'est pas de rivaliser ou de prendre la place de l'homme, mais de rester fidèle à elle-même.

Jeanne Hauf

COMPLÉMENT A LA « PAGE DE L'ACHETUSE »
La table ronde sur la viande était organisée et présidée par Mlle Eliane Lavarino, journaliste, sous les auspices de la « Tribune de Genève ».

Lectures de vacances

Toi! Jean-Claude

Renonçant à nous livrer, par l'exposé de théories ou de commentaires, le fruit de ses expériences de juge à la Chambre des mineurs, Mlle Blanche Richard a préféré évoquer, dans son livre, un cas concret.

Elle nous présente un personnage et fait revivre devant nous sa jeunesse. Ce jeune garçon se lie avec de petits voyous, participe à leurs combriolages, ce qui le conduit entre les mains des assistantes sociales et à la maison de rééducation. Plus tard, des délits graves l'amèneront au pénitencier. A sa libération, l'Office pour délinquants libérés s'efforcera de l'attacher à un travail régulier. Peines perdues. Le goût des jouissances faciles et la paresse l'entraîneront à préméditer un crime. Seule une main miséricordieuse le retiendra de devenir un meurtrier. Ce bref roman, fort bien enlevé, très attachant, décrit divers milieux qui ont influé sur la destinée de Jean-Claude. Il esquisse le portrait de la mère, et de la petite complice, fillette mal surveillée, qui, devenue jeune femme et mariée honorablement, poussera son ami au crime.

Un tel récit suscite des réflexions anxieuses : le juge reproche à la mère d'avoir été faible avec son fils. C'est vite dit. Si elle avait été sévère et qu'il eût mal tourné quand même, n'aurait-on pas assuré que les rigueurs de cette éducation avaient formé un révolté contre la discipline familiale et sociale ? Jean-Claude est paresseux, il aurait fallu l'orienter, bien encadré, vers des loisirs captivants, intéressants, capables de stimuler son activité. Une pauvre mère, isolée et ignorante, pouvait-elle diriger cette jeune vie avec science et doigté ?

Aux dernières pages, lorsque le pasteur Clerc a retenu son ancien catéchumène et paroissien, au bord du crime, celui-ci l'implore : « Aidez-moi ! » Cet appel final résonne, pour l'auteur, l'appel de tous les jeunes délinquants victimes de graves circonstances. Mais le pasteur Clerc réussira-t-il à remettre cet homme sur la bonne route ? nous tous qui sommes pris à partie, réussirions-nous dans des cas analogues ?

Ne pas condamner, en son âme et conscience est facile ; mais aider à relever un être est une tâche redoutable qui exige une préparation spirituelle et des dons que trop peu d'entre nous possèdent. L'amour du prochain, de chaque prochain délinquant, suffira-t-il ? La mère aimait son fils, de tout son cœur, et pourtant...

1 Blanche Richard - « Toi ! Jean-Claude », préface de Jean Chazal, président de Chambre à la Cours d'appel de Paris - Nouvelles éditions Debrasse.

Adine Engel : « La Coupe d'éméraudes », poèmes. Ed. Gualtiero Oberrieden, Zurich.

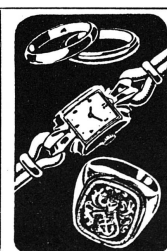
Sabine Rolli : « Métamorphoses », poèmes. Ed. Perret-Gentil.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



Léon Smulovic

● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 99

Le budget des paysannes

Quelques conclusions

Hâtons-nous de dire, pour commencer, que ces conclusions n'ont rien de définitif. Le petit nombre d'exploitations examinées ne permet d'ailleurs pas de généralisation bien valable. On voit néanmoins apparaître quelques faits dont on se doutait plus ou moins et qui sont à rapprocher de cette citation d'un ouvrage français édité par le Centre d'études agricoles supérieures de Rennes : « Les ménages agricoles... ont les plus forts taux relatifs de dépenses alimentaires dont près de la moitié en autoconsommation pour les ménages d'exploitants ».

Il est significatif que pour juger de la prospérité des ménages on juge les dépenses

alimentaires. Plus la proportion de celles-ci est faible relativement à l'ensemble des dépenses, plus on estime que le milieu est aisé. Pour prouver, par exemple, l'amélioration du niveau de vie des salariés, on note que, de 1953 à 1963, les dépenses alimentaires ont diminué de 4,9 % (toujours relativement aux dépenses totales). Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'on mange moins, mais que l'accroissement des revenus a permis de dépenser davantage pour d'autres achats.

Nous avons comparé les dépenses de nos cinq exploitations avec les chiffres publiés par l'OFIAMT, relatifs à la moyenne de cinq cent septante-neuf ménages d'ouvriers et d'employés en 1963. (Les chiffres de 1964 ne sont pas encore connus.)

	OFIAMT	Expl. 1	Expl. 2	Expl. 3	Expl. 4	Expl. 5
Nourriture						
achat	2 670.—	1 958.—	2 986.—	4 499.—	6 592.—	6 675.—
production	—	2 731.—	985.—	1 724.—	4 987.—	3 956.—
Nourriture de la famille seule (domestiques déduits)	2 670.—	4 689.—	3 971.—	6 223.—	10 579.—	10 631.—
Habillement	2 670.—	4 689.—	3 971.—	5 743.—	5 579.—	5 131.—
Aménagement du logement	990.—	732.—	1 291.—	113.—	14 98.—	723.—
Chauffage	460.—	148.—	137.—	96.—	805.—	115.—
Nettoyage	410.—	392.—	588.—	360.—	1 025.—	480.—
Hygiène	150.—	?	150.—	180.—	385.—	240.—
Instruction et distractions	510.—	517.—	514.—	302.—	708.—	355.—
Participation aux sociétés, cadeaux, sorties et divers	920.—	220.—	1 320.—	147.—	812.—	453.—
Impôts	360.—	620.—	820.—	1 540.—	2 048.—	2 128.—
Revenu	10 000.—	9 628.—	10 964.—	11 570.—	20 286.—	13 200.—

Les chiffres concernant la nourriture sont plus importants, non seulement proportionnellement, mais également en valeur absolue. On mange plus, et c'est normal, à la campagne, on mange mieux aussi sans doute. Il paraît intéressant de relever le poste « Impôts » : on prétend souvent que les paysans n'en payent pas leur juste part, le petit

tableau ci-dessus semble prouver le contraire ! Encore une fois, il peut être intéressant de faire les comparaisons ci-dessus, il ne faudrait pas en tirer trop de conclusions, les données concernant les ménages paysans étant trop peu nombreuses.

Raymonde Jaggi



Ecole pédagogique privée

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

FLORIANA

Direction : E. PIOTET

● PRÉPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous